

Théâtre de Namur, mardi 30 avril 2013.

## Centres culturels et territoires d'actions: quel accompagnement pour le terrain ?

Rapport de l'Atelier 5: Action culturelle et synergies: le rapport aux autres secteurs.

Animation: Lucien Barel (Centre culturel Les Chiroux)

Rapport: Frédéricque Bigonville (ASTRAC)

Lucien Barel accueille les participants et rappelle l'objectif de l'atelier: essayer d'identifier pour la suite des travaux quelques pistes à mettre en place pour concrétiser les propositions formulées le matin par Majo Hansotte; l'atelier 3 travaillant sur les partenariats internes au champ socioculturel, il est proposé de mettre l'accent ici sur la rencontre avec d'autres champs: éducatif, artistique, social, économique...

Première demi-heure

**À partir des expériences vécues, identifier les points de force.**

**Quels sont les différents types de synergies possibles ?**

Quelques expériences évoquées : les PCS (Plan de Cohésion Sociale), GAL (Groupe d'Action Locale) et autres ADL (Agences de Développement Local) constituent des interlocuteurs incontournables dans une politique de développement local et supra communal. Le champ de l'économie qu'elle soit créative (nouvelles technologies) ou sociale (développement durable, insertion...) apparaît comme une source de partenariats novateurs. De la même manière, le tourisme (Syndicats d'Initiative, Maisons du Tourisme...), le champ social (CPAS, Article 27...), le champ médical et hospitalier, les politiques d'urbanisme sont régulièrement articulés au projet de développement culturel local. Certains témoignent également d'expériences comportant un volet commercial (gestion d'une salle de cinéma, organisation d'évènements). Enfin, le groupe rappelle les synergies propres au secteur socioculturel : les comités de quartier, les CEC, les Maisons de jeunes, la lecture publique... Dans ce domaine les stratégies supra communales sont épinglées (Quadri-culture...)

**Les points de force mis en valeur :**

- la rencontre avec des composantes de la population rarement impliquées dans les politiques culturelles ;
- l'ouverture à d'autres niveaux de pouvoir et de financement (région, Europe) ;
- les économies d'échelle ;
- une mise en valeur réciproque des compétences fédérées

Dans les cas de synergies avec le secteur privé (cinéma, commerçants...) on se place dans un mode de collaboration win-win, ce qui est intéressant pour tout le monde.

Par rapport aux autres champs tels que les PCS, nous ne sommes pas des institutions publiques, nous avons plus de souplesse de gestion, plus de légèreté et de liberté de mouvement; on peut amener ces aspects positifs dans les projets à mener ensemble.

L'ouverture à tous les champs de la société est importante car enrichissante; même si on n'y pense pas spontanément; les différentes synergies qui en découlent peuvent faire sens auprès des publics.

Deuxième demi-heure

### **Identifier les difficultés rencontrées**

On peut définir deux types de synergies différents:

Les synergies spontanées basées sur les relations interpersonnelles et les synergies "descendantes" ou "institutionnalisées" avec des personnes et des organisations que l'on ne connaît pas ou mal. Ce sont évidemment les synergies du premier type qui fonctionnent le mieux. Nous travaillons dans des rapports humains, il faut se demander avec qui on partage un projet, quand et comment.

Les satellites communaux que sont les ADL, PCS ou GAL, partagent nombre d'objectifs et de missions des Centres culturels. Toutefois, si les synergies sont possibles et souhaitables, il est difficile d'imposer nos spécificités et le risque d'être instrumentalisé n'est pas négligeable: nous sommes indépendants du pouvoir communal, nous ne sommes pas "au service de". De plus, dans certaines communes, le nombre d'équivalents TP des PCS ou ADL est supérieur à celui des équipes des Centres culturels. On constate non seulement une très grande différence de moyens mais également des modes de fonctionnement différents :

- structures de gestion et de décision verticales, très hiérarchisées ;
- rapport au temps et objectifs très différents ;

Au sein du champ socioculturel, nous regrettons l'absence de phasage entre les différents secteurs, rendant difficile une réflexion commune. (Les contrats - programmes ne sont pas synchronisés).

On constate un déficit de communication au niveau de notre secteur. De quels outils disposons-nous pour faire connaître notre travail et nos démarches ? Peu.

Voilà les principales difficultés rencontrées par les Centres culturels.

Pour les autres niveaux de pouvoir, la Culture n'est pas considérée comme un partenaire à part entière. Manque de reconnaissance de nos missions. Difficulté de rencontrer des différents niveaux de pouvoir.

Dernière demi-heure

### **identifier les moyens à mettre en place pour progresser**

Dans le cas de synergie avec des acteurs communaux ou "para - communaux": les modalités de ces synergies doivent être consignées dans le contrat - programme, il est indispensable que la compétence culturelle des Centres culturels soit reconnue. Par exemple: le Centre culturel peut revendiquer une place au sein du Comité d'accompagnement du PCS de sa commune et ainsi créer de vrais partenariats.

Il faut au départ mener une réflexion sur les manières de travailler ensemble sans se faire concurrence, l'idéal serait de mettre en place **un accompagnement commun**.

L'analyse partagée du territoire est primordiale et doit être réalisée au mieux; dans les autres champs, on fait la plupart du temps, appel à des experts pour la réaliser; ce devrait être le cas également pour les Centres culturels.

Doit-on réfléchir au territoire au départ de son seul Centre culturel ? De nombreuses problématiques dépassent largement notre champ d'action.

Avant de développer des projets en synergies, ne faudrait-il pas commencer par un diagnostic commun? L'intervention d'une personne extérieure spécialisée et indépendante est essentielle pour croiser les points de vue.

Au-delà de la question des moyens (€), il faut dégager de la volonté et du temps pour aller à la rencontre des autres champs et jeter des ponts. Investir le Centre culturel du rôle d'ensemblier ne semble pas stratégique, car cela le place dans une position de "leader" vis-à-vis des autres acteurs. Est-ce légitime ?

La mise en place d'un lieu de rencontre et de dialogue commun revient plutôt à l'Échevin de la Culture; cela existe déjà dans certaines Communes.

Mais pour que ce type de plate-forme puisse perdurer, il faut qu'elle soit investie par les associations et qu'elle aboutisse sur un projet concret; la discussion ne suffit pas.

Développer un dispositif permettant à l'information de circuler au niveau des territoires donnés.